



ᑭᓄᓐ-ᑭᓄᓐ ᑲᓐᓄᓐᓄᓐᓄᓐ ᓄᓐᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La SEQ présente une deuxième demande d'avenant de remboursement

IQALUIT, Nunavut (5 avril 2016) – La Société d'énergie Qulliq (SEQ) a présenté une deuxième demande d'avenant de remboursement concernant la stabilisation des prix du combustible, au taux de 3,07 cents le kilowattheure, en raison de la diminution constante de ses coûts en combustible.

« Il s'agit de la deuxième demande consécutive d'avenant de remboursement présentée par la SEQ depuis novembre 2015, et je suis impatient de consulter le Conseil d'examen des taux des entreprises de service à ce sujet », a déclaré l'honorable George Hickes, ministre responsable de la SEQ.

Le premier avenant de remboursement couvrait la période s'échelonnant de novembre 2015 à mars 2016. Le deuxième remboursement proposé, au taux de 3,07 cents le kilowattheure, couvre la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2016. Il s'appliquera à tous les clients, à l'exception des locataires de logements sociaux, qui reçoivent une subvention dans le cadre du programme utilisateur-payeur.

« Nous souhaitons informer nos clients que le crédit sera automatiquement porté à leur facture mensuelle d'électricité. Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire de demande », a indiqué Jamie Flaherty, président par intérim de la SEQ.

La présente demande d'avenant de remboursement dérive du surplus prévu au fonds de stabilisation des prix du combustible, lequel découle de la différence entre le prix du combustible inclus dans les tarifs d'électricité et le coût réellement payé par la SEQ pour ledit combustible.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de la SEQ au www.gec.nu.ca.

Renseignements aux médias :

Sheila Papa

Gestionnaire des communications intégrées

Société d'énergie Qulliq

867 979-7534